



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/727  
24 octobre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 86 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CASTASTROPHE :  
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Aide à la reconstruction et au développement du Liban

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1	2
II. INCIDENCE DE LA SITUATION GENERALE SUR LES EFFORTS D'ASSISTANCE .....	2 - 28	2
III. ROLE ET ACTIVITES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ...	29 - 92	6
IV. CONCLUSION .....	93 - 94	18

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de la résolution 42/199 du 11 décembre 1987. Il offre une brève description des divers programmes d'assistance menés au Liban d'août 1987 à juillet 1988.

## II. INCIDENCE DE LA SITUATION GENERALE SUR LES EFFORTS D'ASSISTANCE

2. En termes économiques, 1987 a été une année particulièrement difficile pour le peuple libanais et il apparaît maintenant que la crise économique a traversé sa phase la plus grave au cours du quatrième trimestre de 1987. Pendant le premier semestre de 1988, certains indicateurs économiques ont accusé une tendance plus favorable, mais une amélioration soutenue de l'économie dépendra du rétablissement de la stabilité politique et de la confiance.

3. Le manque d'autorité du Gouvernement sur le plan financier est l'une des raisons du déficit persistant du secteur public. Le Gouvernement a pratiquement perdu le contrôle du recouvrement des recettes fiscales, y compris les impôts directs et indirects et les redevances au titre des services. Ainsi les droits de douane étaient estimés en 1987 à 423 millions de livres libanaises, contre 1 milliard 273 millions en 1983. Toutefois, en termes réels, les recettes tirées des droits de douane en 1987 ne représentaient que 1,5 % de celles de 1983. Le Gouvernement était néanmoins obligé de continuer de faire face aux dépenses renouvelables, dont le gros est constitué par les traitements et salaires, ainsi que le service de la dette intérieure. L'intérêt sur la dette intérieure est estimé à 15 % du total des dépenses publiques en 1987; à l'heure actuelle, les recettes de l'Etat ne couvrent plus cet intérêt.

4. La majeure partie des subventions versées en 1987 (65 milliards de livres libanaises, soit 41 % des dépenses publiques totales) s'explique par la politique traditionnelle du Gouvernement libanais consistant à subventionner le prix des produits pétroliers et du blé. La décision prise par le Gouvernement au début du quatrième trimestre de 1987 d'éliminer les subventions sur la plupart des produits pétroliers entraînera une baisse considérable du coût total des subventions en 1988. Les dépenses d'investissement, consistant essentiellement en paiements au titre du matériel acquis précédemment, représentaient 19 % du total des dépenses publiques en 1987. En 1987, le déficit du secteur public, estimé approximativement à 140 milliards de livres libanaises, a quintuplé par rapport à 1986. Ce déficit a grevé le service de la dette intérieure, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses et un gonflement de la masse monétaire.

5. Les hausses des prix enregistrées en 1987, surtout pendant le quatrième trimestre, ont atteint des niveaux records au Liban, à savoir 731 % en 1987, au troisième trimestre et au quatrième trimestre. Toutefois, pendant le premier semestre de 1988, les prix ont baissé de 9 % par rapport à novembre 1987. En juin 1988, ils s'étaient multipliés par 7,5 fois par rapport à décembre 1986, par quatre par rapport à juin 1987 et avaient augmenté de 85 % par rapport à septembre 1987. L'inflation galopante de 1987 a résulté de l'effet combiné des déficits croissants dans le secteur public et de la forte chute du taux de change.

/...

6. L'accélération de la hausse des prix a inquiété les Libanais et les a amenés à convertir en devises leurs avoirs en livres libanaises, ce qui a eu des répercussions sur le taux de change de la livre libanaise et, partant, sur les prix des biens de consommation et des matières premières importés, attisant ainsi encore davantage l'inflation.

7. En 1987, la livre libanaise s'est effondrée par rapport aux monnaies étrangères, perdant environ 14,8 % par mois par rapport au dollar des Etats-Unis (chiffres de la fin de la période considérée). Le taux de change du dollar des Etats-Unis est passé de 87 livres libanaises à la fin de 1986 à 289,5 livres libanaises à la fin de septembre 1987, et 500, 525 et 455 livres libanaises à la fin d'octobre, novembre et décembre 1987 respectivement. Pendant le premier semestre de 1988, ce taux s'est raffermi graduellement pour atteindre 363,5 livres libanaises à la fin de mars 1988 et 353 livres libanaises à la fin de juin (4,3 % par mois).

8. Selon certains indices, les Libanais semblent avoir repris confiance quant aux perspectives économiques. En effet, la proportion des dépôts en devises effectués par les résidents par rapport au total de leurs dépôts est tombée de 92 % à la fin de 1987 à 81 % à la fin de mars 1988, contre 35 % et 71 % à la fin de 1985 et de 1986 respectivement.

9. Après une phase de négociations collectives, les salaires ont été ajustés, bien que tardivement, au cours du dernier trimestre de 1987 et du premier trimestre de 1988. Toutefois, les augmentations convenues étaient bien inférieures à la hausse des prix et à celle des taux de change.

10. Le salaire minimum est passé de l'équivalent de 14,5 dollars des Etats-Unis à la fin de septembre 1987 à 18,7, 41,3 et 45,5 dollars à la fin de décembre 1987, mars 1988 et juin 1988 respectivement. Mais en termes réels, il ne représentait encore, à la fin de juin 1988, que 90 % de ce qu'il était en décembre 1987. Dans l'ensemble, en 1987 la situation économique est restée extrêmement difficile pour les salariés.

11. Bien que les résultats globaux de l'économie libanaise se soient dégradés en 1987, les secteurs productifs, en particulier l'industrie et l'agriculture, ont été en général mieux à même de faire face à la situation que les secteurs des services. Les exportations en général et les exportations industrielles en particulier ont augmenté. Par contre, les importations ont diminué et, par conséquent, le déficit de la balance commerciale est passé de 1 milliard 200 millions de dollars en 1986 à 500 millions de dollars en 1987. Toutefois, la balance des paiements a accusé un excédent de 119 millions de dollars.

12. La lente amélioration enregistrée au cours du premier semestre de 1988 par certains des principaux indicateurs économiques tels que les prix, les taux de change, les salaires et les taux d'intérêt, devrait aider à rétablir peu à peu le pouvoir d'achat des salariés. Néanmoins, la situation économique dans son ensemble reste extrêmement fragile. En effet, si la stabilité politique et en particulier l'autorité financière du Gouvernement ne sont pas rétablies, elle peut très bien se détériorer à nouveau.

/...

13. C'est dans ce contexte que le Conseil du développement et de la reconstruction (CDR) du Gouvernement libanais a poursuivi l'exécution du programme de dépenses de 1984/1985 et a entrepris celle du programme de dépenses de 1987 approuvé en décembre 1986.
14. Les nouveaux engagements de dépenses pris en 1987 se sont élevés au total à 12 milliards 99 millions de livres libanaises, dont 5 milliards 674 millions devaient être financés à l'aide de prêts internes et 6 milliards 424 millions à l'aide de dons et de prêts de l'extérieur. Sur ce total, 11 milliards 586 millions de livres libanaises étaient destinés à des projets d'équipement et 501 millions de livres libanaises à des programmes de crédit. Un montant de 12 millions de livres libanaises était prévu pour des secours d'urgence aux familles déplacées.
15. Le montant total des paiements au titre de projets pour lesquels des contrats avaient déjà été signés ou de projets nouveaux a atteint en 1987 19 milliards 456 millions de livres libanaises, dont 11 milliards 134 millions provenant de sources locales et l'équivalent de 8 milliards 322 millions de dons et de prêts étrangers. Sur ce montant, 17 milliards 716 millions de livres libanaises sont allés au compte des projets d'équipement et 1 milliard 690 millions à celui des programmes de crédit.
16. Le secteur de l'éducation est resté l'une des priorités du CDR. Les nouveaux engagements dans ce secteur se sont élevés au total à 2 milliards 337 millions en 1986, dont 2 milliards 64 millions ont été déboursés. L'essentiel de ces fonds (2 milliards 95 millions de livres libanaises) était destiné à la remise en état d'écoles primaires, secondaires et complémentaires, dans le cadre de projets qui, depuis avril 1988, sont entièrement financés par la Communauté européenne, le reste étant consacré à l'achat de matériel pour l'Université du Liban. La remise en état des écoles techniques a commencé en 1987. Il reste à trouver du financement pour le nouveau matériel destiné aux écoles.
17. Dans le secteur de la santé, il a fallu répondre aux besoins en secours d'urgence. Le gros des nouveaux engagements de dépenses dans ce secteur (1 milliard 530 millions de livres libanaises) avait trait à une étude des principaux hôpitaux de Tripoli (1 milliard 517 millions de livres libanaises), et la quasi-totalité des dépenses effectives ont été consacrées pendant la période considérée à la remise en état et à l'agrandissement des installations dans le but d'assurer le bon fonctionnement de projets faisant l'objet de contrats antérieurs (111 millions de livres libanaises).
18. Pendant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a financé des projets d'assistance technique visant à rétablir la base d'une agriculture et d'un développement rural planifiés. Les engagements dans ce secteur se sont élevés à 800 000 livres libanaises.
19. Le total des nouveaux engagements de dépense dans le secteur de l'irrigation s'est établi à 29 millions de livres libanaises et, pour l'essentiel, les paiements effectués ont porté sur des contrats antérieurs.
20. Dans le secteur de l'eau, l'exécution du programme lancé avant 1987 s'est poursuivie; il s'agissait de fournir une assistance immédiate pour la remise en état des systèmes de traitement des réserves d'eau et de distribution de l'eau

/...

potable. De nouvelles études et plusieurs nouveaux projets sur le terrain concernant l'eau ont fait l'objet de contrats dans diverses régions du Liban pendant la période considérée, pour un montant de 417 millions de livres libanaises; les dépenses effectives dans ce secteur pendant la même période ont atteint 342 millions de livres libanaises.

21. Les engagements de dépenses touchant le traitement des déchets se sont élevés en 1987 à 38 millions de livres libanaises. Le gros de cette somme concernait le réseau d'égoûts collecteurs, et les dépenses effectuées dans ce secteur (41 millions de livres libanaises) avaient trait essentiellement à des engagements contractés précédemment concernant une usine d'incinération des déchets dans la banlieue de la capitale de même qu'une étude sur des usines d'incinération des déchets dans diverses régions.

22. Les nouveaux engagements de dépenses dans le secteur des télécommunications se sont élevés à 75 millions de livres libanaises, pour une étude sur les standards téléphoniques automatiques et une étude pour la mise en place de standards téléphoniques. Les dépenses effectives en 1987 ont été évaluées à 1 milliard 519 millions de livres libanaises et concernaient des projets faisant l'objet de contrats antérieurs.

23. On a continué de consacrer le plus gros des dépenses au programme de réfection des routes et de remise en état des services. Il s'agit là d'une infrastructure essentielle pour le développement social et économique des régions du Liban, et ce programme comprend la réfection des chaussées, des trottoirs et des réseaux souterrains de téléphone, d'électricité, d'eau potable et d'égoûts. Les engagements pris en 1987 dans ce secteur se sont établis à 2 milliards 659 millions de livres libanaises alors que les dépenses effectives pour la même période ont atteint 2 milliards 262 millions.

24. Un important contrat a été conclu dans le secteur des transports, portant sur une étude du port de Tripoli qui coûtera 173 millions de livres libanaises, sur un montant total de nouveaux engagements qui s'établit à 248 millions de livres libanaises pour l'année. L'étude est en cours.

25. A la suite du transfert de responsabilités au CDR de l'exécution du plan général de développement de l'aéroport en 1985, les nouveaux engagements pour 1987 ont été évalués à 1 milliard 104 millions de livres libanaises alors que les dépenses pour la même période se sont montées à 860 millions de livres libanaises.

26. Dans le domaine de l'administration publique, deux importants marchés ont été signés en 1987 touchant l'informatisation de la Commission de la fonction publique et la direction des forces de sécurité intérieure, pour un montant total de 2 milliards 268 millions de livres libanaises, et le total des nouveaux engagements dans ce secteur s'est établi à 2 milliards 375 millions de livres libanaises. Les dépenses dans ce secteur, pour la même période, se sont élevées à 561 millions de livres libanaises; les projets d'informatisation conclus précédemment se sont poursuivis.

/...

27. Deux contrats ont été passés en 1988, pour un total de 19 millions de livres libanaises, au sujet de deux études importantes : un plan directeur sur le secteur des transports publics et un autre pour la consolidation des comptes du secteur public.

28. Le CDR a poursuivi son assistance au secteur privé par le biais de programmes de crédit. Des prêts d'un montant de 501 millions de livres libanaises ont été approuvés et 259 millions de livres libanaises au total ont été décaissées, principalement dans les domaines du logement et de l'agriculture.

### III. ROLE ET ACTIVITES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

29. Pendant la période couverte dans le présent rapport, les organismes des Nations Unies ont sensiblement renforcé leurs activités et leur présence au Liban afin de répondre aux besoins croissants d'aide d'urgence du peuple libanais, mais à cause de l'instabilité politique et de la persistance des problèmes de sécurité, il leur a été extrêmement difficile de mener leur programme de reconstruction et de développement.

30. Pour évaluer l'ampleur de la situation économique critique du Liban, le Secrétaire général a envoyé dans ce pays une mission interinstitutions en octobre 1987 pour réévaluer les besoins en aide d'urgence. La mission qui avait à sa tête le représentant du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, était composée de représentants de haut niveau du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Avec le concours des représentants des organisations et organismes des Nations Unies au Liban, cette mission a identifié 250 000 familles comme étant les plus touchées et ayant le plus besoin d'aide d'urgence (nourriture, santé et assainissement, éducation, logement et combustible).

31. Les conclusions de la mission interinstitutions ont amené le Secrétaire général à lancer, le 4 décembre 1987, un appel à la communauté internationale en vue de recueillir une somme d'environ 85 millions de dollars en faveur des 250 000 familles les plus touchées du Liban. Au 31 juillet 1988, les pays donateurs avaient généreusement annoncé des contributions de plus de 70 millions de dollars aux organismes des Nations Unies, au Gouvernement libanais et à des organisations non gouvernementales.

32. Après avoir soigneusement évalué la situation en matière de sécurité et afin d'assurer une distribution coordonnée et responsable des dons reçus des divers gouvernements, le Secrétaire général a nommé M. Ragnar Gudmundsson représentant spécial pour la reconstruction et le développement du Liban. Celui-ci a également été nommé représentant résident du PNUD et coordonnateur résident des activités opérationnelles, en vue de faciliter, de la part du système des Nations Unies, une approche intégrée de l'exécution des différents programmes des Nations Unies au Liban. Le représentant spécial a pris ses fonctions à Beyrouth en juillet 1988.

33. Eu égard à la situation qui règne dans le pays, les activités des organismes des Nations Unies ont continué d'être axées sur l'aide d'urgence ainsi que sur le maintien des services essentiels tels que soins de santé et approvisionnement en eau. Les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies qui opèrent au

/...

Liban sont les suivants : UNICEF, PNUD, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), PAM, Organisation internationale du Travail (OIT), FAO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et OMS. Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale fournit les orientations et coordonne l'assistance des Nations Unies pour la reconstruction et le développement du Liban.

34. Les organisations du système des Nations Unies, de même que le Gouvernement libanais, coopèrent étroitement avec les organisations non gouvernementales locales et internationales à l'exécution des divers programmes de secours et de reconstruction. Il convient de rendre hommage à ces organisations bénévoles pour leurs efforts inlassables.

35. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a continué de fournir une assistance humanitaire sur une base ad hoc dans ses zones d'opération pour atténuer les effets de situations d'urgence. Ces activités humanitaires ont consisté notamment à distribuer des vivres, des médicaments et des couvertures à la population locale, spécialement en hiver, ainsi qu'à fournir une assistance médicale et des transports d'urgence.

36. Dans son rapport annuel à l'Assemblée générale 1/, le Commissaire général de l'UNRWA décrit l'assistance fournie aux réfugiés palestiniens au Liban, notamment les secours d'urgence qui leur sont prodigués.

#### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

37. A cause du conflit au Liban, l'UNICEF s'est heurté à de sérieuses difficultés eu égard à la capacité opérationnelle du Gouvernement libanais. La situation économique critique fait que pratiquement toutes les couches de la population connaissent des pénuries d'aliments de base, d'eau potable et de soins médicaux.

38. L'une des principales difficultés rencontrées au Liban a été l'absence d'un centre de liaison gouvernemental pour canaliser l'aide extérieure. Compte tenu des problèmes logistiques et de communication causés par l'instabilité persistante, l'expérience a montré que la seule méthode efficace était d'adopter une approche décentralisée pour évaluer les besoins et acheminer l'assistance par le biais des groupes locaux. L'UNICEF a donc choisi de procéder par district, méthode qui a été utilisée pour la première fois en septembre 1987 comme structure opérationnelle pour appuyer la campagne de vaccination de l'UNICEF dans tout le Liban.

39. Cette méthode consiste à mobiliser collectivement la collaboration des agents d'exécution (organismes gouvernementaux et non gouvernementaux), qui acheminent l'assistance par l'intermédiaire de comités de coordination au niveau du district. En outre, ce mécanisme est utilisé pour évaluer plus exactement les besoins de la population et suivre et évaluer les programmes respectifs.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 13 (A/43/13 et Add.1).

40. En novembre 1987, le Premier Ministre libanais a prié l'UNICEF et la Fondation Al-Hariri, la plus importante organisation non gouvernementale libanaise, d'aider le Gouvernement, dans le cadre d'un programme conjoint, à fournir une assistance aux quelque 500 000 élèves des écoles publiques et privées libanaises.

41. La stratégie retenue pour ce projet est également fondée sur le système des districts. Le Liban est divisé administrativement en cinq régions (mohafazat) et chaque région est divisée en districts (qadas). Il y a dans tout le pays 24 districts et la ville de Beyrouth.

42. Un Comité central de coordination, dirigé par le Premier Ministre et composé de hauts fonctionnaires des Ministères de l'éducation, des affaires étrangères, de l'intérieur et de la santé, ainsi que de représentants de l'UNICEF et de la Fondation Al-Hariri, est responsable de la planification. Le Gouvernement met à la disposition du programme les ressources dont il dispose, c'est-à-dire essentiellement du personnel et des locaux. La Fondation Al-Hariri se charge des aspects logistiques et l'UNICEF, en plus des projets qu'il entreprend, s'occupe de la coordination, du suivi et de l'établissement des rapports relatifs au programme.

43. Comme on a pu le constater lors de la campagne de vaccination, l'appui des comités locaux est essentiel. En janvier, l'effort a porté surtout sur la consolidation des comités de district : l'UNICEF a formé et envoyé presque dans tous les districts un attaché de liaison chargé de coordonner les activités futures et d'assurer la liaison avec le bureau principal.

44. Les activités de l'UNICEF exécutées dans le cadre du système des districts pour un montant total de 4,7 millions de dollars portent sur les domaines suivants : remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau potable; assistance aux services sociaux destinés aux enfants; éducation sanitaire et participation à la "Semaine de l'enfance" libanaise; développement et survie de l'enfant; programmes de distribution de médicaments essentiels; et répartition des dons fournis au Comité central de coordination.

45. Le programme de l'UNICEF pour l'approvisionnement en eau est l'un des plus importants actuellement en cours d'exécution dans le pays, et il a permis d'éviter l'effondrement total du système d'alimentation en eau. Il comprend essentiellement les éléments suivants : réparation ou remplacement du matériel de pompage; achèvement des puits forés par le Gouvernement ou par les collectivités locales; forage de nouveaux puits; entretien des canalisations anciennes ou installation de nouvelles; rénovation des stations de pompage; et réparation ou remplacement du matériel de chloration.

46. Depuis août 1987, en coopération avec le Ministère des eaux et de l'électricité et les autorités locales compétentes en la matière, l'UNICEF exécute dans tout le Liban des projets de remise en état de l'approvisionnement en eau. Au total, 233 projets ont été exécutés et achevés entre août 1987 et juillet 1988 pour une valeur totale de 3 090 347 dollars, et 54 autres projets sont actuellement en cours d'exécution. A l'aide d'un montant de 10 000 dollars fourni par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, l'UNICEF a également remis en état le système d'alimentation en eau dans les zones inondées du nord de la Bekaa et de la région de Byblos.

/...

47. Ce programme de l'UNICEF touche plus de 90 % du système d'alimentation en eau au Liban. Vu l'importance d'un bon approvisionnement en eau, l'UNICEF espère vivement que les donateurs continueront de fournir leur assistance précieuse.

48. Dans le contexte du développement des services destinés aux enfants, un projet a été conçu pour élaborer et implanter des méthodes novatrices d'aide aux orphelins. Un autre objectif est d'aider les veuves à assumer leurs responsabilités de chefs de famille, de renforcer la cohésion des familles, d'aider à trouver une source de revenu stable et de promouvoir l'intégration de la famille tout entière dans la société.

49. A raison d'un coût total de 222 600 dollars, ce programme a permis :

- a) d'offrir une aide financière à 1 000 familles pour leur permettre de financer leurs besoins essentiels - logement, droits de scolarité, livres et fournitures scolaires;
- b) de fournir du matériel à 10 centres locaux, afin d'améliorer les programmes de formation professionnelle destinés à 800 femmes et jeunes filles et d'appuyer les activités d'environ 5 000 orphelins;
- c) de mettre en place des projets générateurs de revenus dans quatre centres locaux;
- d) de lancer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle destinés à des veuves et à leurs filles;
- e) d'entreprendre des activités d'enseignement et de loisirs pour 500 enfants pendant les vacances d'été.

50. Dans le domaine de la formation et du recyclage, l'UNICEF a organisé deux séminaires de perfectionnement destinés à 60 assistants sociaux ayant déjà reçu une formation, afin d'améliorer leurs techniques d'intervention et d'évaluation.

51. Pour venir en aide aux établissements sociaux, la Communauté économique européenne a versé une contribution de 235 000 dollars par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, et l'UNICEF a joué le rôle d'agent d'exécution. Trente-neuf garderies d'enfants ont reçu du matériel indispensable pour leurs dortoirs, cuisines, buanderies et réfectoires.

52. Afin d'améliorer l'éducation sanitaire dans les écoles primaires publiques et privées au Liban, l'UNICEF a organisé des séminaires de formation qui toucheront au total 300 instituteurs environ, ce qui les préparera à jouer le rôle d'éducateurs sanitaires. Dans le cadre de ce programme, une éducation sanitaire sera dispensée à 35 ou 40 000 enfants, et des services de santé pourront être offerts sur place. Les dépenses consacrées à ce projet se sont élevées à 114 000 dollars.

53. Comme les années précédentes, l'UNICEF a participé à la Semaine de l'enfance libanaise, en contribuant entre autres, à la préparation des manifestations, en organisant des interviews à la radio et à la télévision et en réalisant et distribuant des affiches illustrant l'éducation sanitaire et la nutrition ainsi qu'une brochure intitulée "L'éducation sanitaire de l'enfant". Ces activités ont été organisées à l'échelle nationale en étroite coordination avec les comités régionaux et locaux. Les dépenses totales pour la période considérée se sont élevées à 120 000 dollars.

54. Les activités menées par l'UNICEF entre août et décembre 1987 dans le domaine du développement et de la survie de l'enfant ont été axées sur l'accélération du programme élargi de vaccination. En août, les efforts ont essentiellement porté sur la mobilisation des responsables et de la population pour faire en sorte que la campagne de vaccination soit bien accueillie. Environ 2 000 agents sanitaires ont été formés et des messages télévisés ainsi qu'une documentation destinée aux médias ont été réalisés à l'appui de la campagne.

55. Du 21 au 24 septembre, du 21 au 23 octobre et du 27 au 29 novembre, environ 220 000 enfants, soit 91 % des enfants libanais de moins de 5 ans non vaccinés, ont été vaccinés contre la poliomyélite et contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos, et 81 % d'entre eux ont été vaccinés contre la rougeole. Cette action menée à l'échelle nationale, avec 700 postes de vaccination supervisés par le Ministère de la santé et ses docteurs de district a reçu l'appui de toutes les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales, ainsi que de toutes les factions et de tous les partis, quelle que soit leur position. Entre août 1987 et juillet 1988, les dépenses se sont élevées au total à 365 600 dollars.

56. Un programme visant la distribution de 44 médicaments essentiels doit être exécuté dans le cadre du système des districts en coopération avec le Ministère de la santé. Le coût de ce projet est estimé à 6 millions de dollars par an. Le quart de ce montant a déjà été reçu et des médicaments achetés. Les médicaments seront distribués dans tout le Liban par l'intermédiaire de 700 dispensaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

57. Tous les dispensaires reçoivent actuellement des médicaments contre la gale et les poux, qui sont destinés à être distribués aux élèves dans toutes les écoles. Les dépenses totales pour la période considérée se sont élevées à 510 000 dollars.

58. L'UNICEF a aussi aidé à distribuer les dons fournis au Comité central de coordination. Le Comité a reçu des dons du Koweït (10 000 000 de dollars) et de l'Italie (18 000 000 de dollars) sous forme de produits alimentaires, de fournitures scolaires, de vêtements et de médicaments.

59. L'UNICEF a préparé les statistiques nécessaires à l'exécution du programme et les comités de district ont vérifié la liste des écoles et des élèves. La Fondation Al-Hariri s'est chargée des aspects logistiques et de la distribution pour que les dons parviennent bien à ceux à qui ils étaient destinés. L'UNICEF a également assuré les activités de supervision, de coordination et de suivi et établi les rapports nécessaires.

60. En l'espace de deux mois, les dons ont été distribués dans tout le pays. Les médicaments fournis par le Gouvernement koweïtien ont été distribués à des hôpitaux publics, à des hôpitaux privés travaillant sur une base contractuelle pour le Gouvernement et à des dispensaires, et les produits alimentaires ont été distribués à environ 500 000 élèves et enseignants d'écoles maternelles, primaires et secondaires, publiques et privées. Le montant total des dépenses d'appui au programme de planification, d'appui opérationnel et de transport de marchandises a été de 128 000 dollars environ pour tous les projets ci-dessus.

/...

Programme des Nations Unies pour le développement

61. Conformément à la décision prise en février 1987 par le Conseil d'administration du PNUD, les activités de coopération technique ont été poursuivies sur une base sélective, l'accent étant mis sur les projets viables de petite envergure. Toutefois, les conditions opérationnelles s'étant légèrement améliorées dans certaines régions du pays, le PNUD a décidé au milieu de 1988 de commencer à revitaliser son programme à un rythme modéré. Il a tout d'abord nommé un nouveau représentant résident qui a pris ses fonctions à Beyrouth en juillet 1988. Celui-ci assume en même temps les fonctions de coordonnateur résident des Nations Unies et de représentant spécial du Secrétaire général pour la reconstruction et le développement du Liban. Le PNUD prend actuellement des mesures pour nommer d'autres fonctionnaires internationaux à son bureau de Beyrouth et pour renforcer la capacité opérationnelle de ce bureau.

62. Le chiffre indicatif de planification (CIP) pour le Liban approuvé à l'origine pour le quatrième cycle de programmation (1987-1991) était de 5 500 000 dollars. A sa session de juin 1988, le Conseil d'administration du PNUD a décidé de le porter à 8 562 500 dollars. A ce montant il convient d'ajouter un report du cycle précédent de 5 340 000 dollars. Le montant total des ressources disponibles au titre du CIP est donc d'environ 13,9 millions de dollars.

63. Les ressources engagées en 1987-1988 au titre du CIP se montent à 2 714 000 dollars. Les projets correspondants répondent à des besoins variés. Cinq projets sont actuellement opérationnels dans le secteur agricole - santé animale (phase II), Centre de documentation agricole, culture sous serre (phase III), culture des olives (phase II), et production de semences de céréales. Plusieurs projets portent sur le domaine crucial de la mise en valeur des ressources humaines : un projet général d'octroi de bourses, un projet d'enseignement technique et de formation professionnelle et des projets de formation aux télécommunications et à la planification dans les services postaux. Un projet relatif à l'infrastructure nécessaire à l'aviation civile devrait être relancé en 1989.

64. Au cours du premier semestre de 1989, le PNUD prévoit d'organiser au Liban, si la situation politique et les conditions de sécurité dans le pays le permettent, une mission interinstitutions pour programmer les ressources disponibles au titre du CIP, qui se montent à 11 188 200 dollars. En coopération avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales qui s'occupent de développement, le PNUD a déjà identifié plusieurs propositions de projets dans divers domaines essentiels comme les soins de santé primaires, le ramassage et le recyclage des déchets, le contrôle de la qualité de l'environnement, l'approvisionnement en eau, l'enseignement technique à l'intention des femmes, l'enseignement des sciences dans les écoles secondaires, la formation professionnelle, la recherche et la production agricole et l'appui technique à fournir au Conseil libanais du développement et de la reconstruction.

65. Ces secteurs sont ceux dans lesquels le PNUD estime que son assistance sera la plus précieuse et répondra le mieux aux besoins. Vu les difficultés que connaît le Gouvernement libanais, le PNUD est bien entendu disposé à contribuer à ce qui lui paraît être une tâche essentielle - renforcer l'efficacité de l'administration

/...

publique libanaise, et notamment sa gestion budgétaire. Le rétablissement de la base des recettes publiques est une condition indispensable à la reconstruction économique et sociale et au développement. Toutefois, vu la situation politique actuelle, il ne serait guère avisé que le PNUD lance en ce moment un programme majeur dans le domaine des finances publiques.

66. Conformément à la décision 88/31 adoptée en juin dernier par le Conseil d'administration, le PNUD a pris les dispositions voulues en collaboration avec le Gouvernement libanais et la Banque mondiale, pour obtenir les données statistiques nécessaires en vue d'ajuster le CIP de référence provisoire du Liban pour le quatrième cycle.

67. Le PNUD continuera de s'efforcer de revitaliser son programme à un rythme modéré, en tenant pleinement compte de la situation opérationnelle du moment. Le succès de la mission de planification interinstitutions et de l'exécution du programme qui sera adopté à la suite de cette mission dépendra de toute évidence de la situation opérationnelle et de l'aptitude des parties libanaises à coopérer avec le PNUD.

#### Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

68. Au cours de la période considérée, comme les activités militaires se poursuivaient dans tout le pays et compte tenu surtout de la crise économique, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a dû poursuivre et même intensifier ses activités d'organisation des secours destinés à la population libanaise.

69. Sur le total des contributions annoncées à l'Organisation des Nations Unies en réponse à l'appel lancé le 4 décembre 1987 par le Secrétaire général, plus de 5,5 millions de dollars ont été acheminés par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur. Ce montant provenant essentiellement du Canada, de l'Italie, de la Finlande, de la République fédérale d'Allemagne, de la Norvège, du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) et de la Communauté économique européenne a été distribué par les organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales libanaises et des organisations internationales pour l'achat de médicament et de matériel médical (60,3 %), la réparation d'abris (23 %), l'aide aux enfants et aux orphelins (14,7 %) et la distribution de vivres (2 %). En distribuant ces ressources, le Bureau du Coordonnateur a également tenu compte, afin d'éviter les doubles emplois, des dons gouvernementaux faits à titre bilatéral pour divers secteurs.

70. Au cours de la période considérée, le Bureau du Coordonnateur a également répondu rapidement à d'autres demandes d'assistance immédiate. En janvier 1988, à la demande du Gouvernement libanais, 10 000 dollars ont été alloués aux victimes d'inondations dans la région de Eyblos et dans le nord de la vallée de la Bekaa. Environ 150 000 dollars ont été donnés à la Croix-Rouge libanaise, à l'Association Jabel Amel et à la FINUL à l'intention de civils blessés lors d'affrontements dans la banlieue sud de Beyrouth et dans le sud du Liban en avril et en mai 1988.

71. En attendant la nomination du représentant spécial du Secrétaire général, c'est le représentant du Coordonnateur à Beyrouth qui a dirigé le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide à la reconstruction et au développement

/...

du Liban et qu'a présidé le Comité de coordination des Nations Unies à Beyrouth. Le Bureau du Coordonnateur a délégué deux personnes pour faciliter la coordination des secours d'urgence au Liban et assurer la supervision des opérations.

72. Afin de tenir informées toutes les parties concernées, le Bureau du Coordonnateur à Genève a organisé deux réunions sur le Liban à l'intention des représentants des Etats Membres et des organisations internationales et non gouvernementales. A la dernière réunion, tenue le 8 juillet 1988, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale et le nouveau représentant spécial du Secrétaire général pour la reconstruction et le développement du Liban, représentant résident du PNUD et Coordonnateur résident des Nations Unies à Beyrouth, ont pris la parole.

#### Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

73. Au cours de la période considérée, le HCR n'a pas directement participé aux programmes d'aide à la reconstruction et au développement du Liban. Toutefois, le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) ayant versé une contribution de 600 000 dollars, le HCR étudie maintenant un projet de modernisation et d'agrandissement de l'hôpital islamique de Tripoli. Par ailleurs, le Haut Commissaire a approuvé en principe le financement d'un projet de 50 000 dollars patronné par l'Association d'action sociale pour l'école secondaire technique d'Hamelieh. Ce projet est actuellement à l'étude. Le bureau régional du HCR à Beyrouth est en train de définir de nouveaux projets d'aide aux personnes déplacées.

#### Programme alimentaire mondial

74. La guerre civile qui déchire le Liban depuis 1975 a considérablement perturbé le secteur économique, l'infrastructure sociale et le système d'éducation. Elle a provoqué aussi de très nombreuses pertes en vies humaines, des bouleversements considérables dans la population et l'apparition de zones de pauvreté autour de Beyrouth et dans d'autres régions, ainsi qu'une augmentation sensible du nombre des handicapés permanents, surtout parmi les jeunes. En général, la situation économique s'est détériorée d'une manière inquiétante au cours de la période considérée et la diminution constante du pouvoir d'achat de la livre libanaise, combinée à une pénurie croissante de denrées alimentaires sur le marché et à la flambée des prix, fait qu'une proportion toujours accrue de la population a du mal à satisfaire ses besoins alimentaires de base.

75. Compte tenu de la dégradation de la situation et pour répondre à des besoins toujours plus grands, le PAM a continué de fournir une aide alimentaire tant au titre des secours d'urgence que des activités de développement.

76. Au cours des sept dernières années, le Programme a appuyé un certain nombre d'opérations d'urgence en faveur des victimes de la guerre et des troubles internes, et des personnes déplacées. La plus récente de ces opérations était le projet d'Aide d'urgence aux personnes nécessiteuses et aux personnes déplacées, exécuté en trois phases (EMOP/LEB 3168), qui vise 300 000 bénéficiaires. La phase initiale, d'un coût total de 5,4 millions de dollars, a été approuvée le 14 août 1986 et s'est déroulée entre février et août 1987. Une première prolongation, d'un coût total de 5,1 millions de dollars, a été approuvée le

/...

30 juin 1987 et les opérations se sont déroulées de mars à juillet 1988. Une deuxième prolongation, d'un coût total de 2,6 millions de dollars et dont les opérations doivent commencer en octobre 1988, a été approuvée le 17 décembre 1987 pour une période de six mois. Par l'intermédiaire de la Haute Commission gouvernementale pour les secours d'urgence et des sous-comités régionaux et locaux de protection sociale, le PAM a entrepris de distribuer aux personnes considérées parmi les plus indigentes et aux personnes déplacées nécessiteuses des rations alimentaires familiales sèches à emporter.

77. Le projet LEB 524/Exp. II, "Programme d'alimentation des enfants et des jeunes dans les écoles et de groupes vulnérables dans les centres de santé maternelle et infantile" qui coûtera au total 14,4 millions de dollars au PAM sur une période de trois ans, a été approuvé lors de la vingt-troisième session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, en juin 1987. Cette nouvelle phase, qui est la continuation des activités d'un projet antérieur en faveur de la même catégorie de bénéficiaires, a démarré en avril 1988.

78. Dans ses programmes d'aide, le PAM vise essentiellement : a) à assurer un régime alimentaire satisfaisant et une ration alimentaire plus substantielle aux groupes déshérités et vulnérables (les orphelins, enfants abandonnés, handicapés et indigents, femmes enceintes et mères allaitantes, enfants d'âge préscolaire, enfants des écoles primaires nécessiteux et personnes âgées) en fournissant une aide alimentaire aux établissements socio-pédagogiques, aux centres de santé maternelle et infantile et aux cantines des écoles primaires; b) à aider ces établissements à moderniser et agrandir leur infrastructure et leurs installations grâce aux économies qu'ils peuvent réaliser, grâce à l'aide alimentaire du PAM, sur les achats de vivres sur le marché local.

79. Les établissements assistés par le Bureau du développement social au Ministère du travail et des affaires sociales qui reçoivent l'aide alimentaire du PAM s'occupent d'assurer le ravitaillement des secteurs les plus pauvres et les plus déshérités de la population. L'aide alimentaire du PAM, ajoutée aux produits alimentaires locaux, permet de fournir des repas préparés dans des établissements répartis dans tout le pays, ainsi que par l'intermédiaire de deux cantines d'écoles primaires, tandis que les centres de santé maternelle et infantile se chargent de distribuer tous les mois des rations alimentaires sèches à emporter aux femmes enceintes et aux mères allaitantes ainsi qu'aux enfants d'âge préscolaire (6 mois à 5 ans). Au cours de la première année, le projet devrait toucher 26 000 pensionnaires, 8 000 demi-pensionnaires et enfants des garderies, 1 200 enfants des écoles primaires fréquentant les cantines scolaires et 19 000 mères et enfants d'âge préscolaire dans les centres de santé maternelle et infantile.

#### Organisation internationale du Travail

80. Au cours de la période considérée, l'assistance de l'OIT au Liban a été axée sur les domaines ci-après :

a) Une bourse de perfectionnement pour participer à un atelier régional de deux semaines sur l'élaboration de politiques et de programmes concernant la réinsertion sociale et professionnelle des femmes handicapées, qui s'est tenu à Amman (financé par l'AGFUND et l'OIT), 2 000 dollars;

/...

b) Une bourse de perfectionnement pour participer à un séminaire régional de 10 jours sur les normes internationales du travail, qui s'est tenu au siège de l'OIT (financé par l'OIT), 3 000 dollars;

c) Consultation technique au siège de l'OIT sur le régime des pensions, avec la participation d'une délégation tripartite (financé par l'OIT), 9 000 dollars;

d) Deux programmes de bourses de perfectionnement spécialisés organisés dans le cadre du projet RAB/83/002 - "Centre arabe régional d'administration du travail", 4 000 dollars.

#### Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

81. Depuis le dernier rapport, malgré des conditions difficiles et bien que ses experts internationaux aient été évacués, la FAO a poursuivi l'exécution de son programme au Liban avec l'assistance d'experts ou de consultants nationaux, dont les activités étaient coordonnées par le représentant de la FAO au Liban.

82. Le financement de ce programme provient de trois sources : le PNUD, des fonds de dépôt et le Programme ordinaire de coopération technique de la FAO.

##### a) Projets conjoints FAO/PNUD

Cinq projets, d'un coût total de 1 267 000 dollars, sont financés par le PNUD. Ils portent sur la santé du bétail, la protection des cultures, la culture de l'olivier, le développement de la production de semences de céréales et la documentation agricole.

Le PNUD et la FAO étudient actuellement un projet de services consultatifs d'un coût total de 350 000 dollars. En outre, le Gouvernement libanais a récemment demandé à la FAO d'organiser une mission pour la formulation d'un projet relatif à la remise en état du secteur forestier. Ce projet démarrera dès que le PNUD en aura approuvé le financement.

##### b) Projets financés par un fonds de dépôt

Le projet d'assistance technique à la planification du développement rural et agricole est opérationnel depuis 1983. D'un coût total de 680 000 dollars, il est financé par un fonds de dépôt de la Near East Co-operative Programme (NECP) et devrait durer six ans et trois mois.

Plusieurs autres projets à financer au moyen de fonds de dépôt (Programme de coopération FAO/Gouvernements) et dont le financement est à l'étude sont restés en suspens dans l'attente d'une amélioration de la situation actuelle, par exemple le projet GCP/LEB/013/ITA sur "le renforcement des capacités opérationnelles du Ministère de l'agriculture", qui doit être financé par l'Italie pour un montant total de 1 million de dollars.

/...

c) Programme ordinaire de coopération technique de la FAO

Trois projets de coopération technique, d'un coût total de 160 000 dollars, sont opérationnels dans les domaines suivants : remise en état des pêches, construction de petits barrages et réaménagement de la culture irriguée dans les régions montagneuses. Trois autres projets, d'un coût total de 71 000 dollars, dans les domaines de la production fruitière, de l'apiculture et de l'évaluation des besoins en aide alimentaire d'urgence, se sont terminés récemment.

Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture suit périodiquement la situation concernant les récoltes et les disponibilités alimentaires au Liban. Les évaluations de la FAO sont publiées dans le rapport mensuel du Système sur les cultures vivrières et les déficits vivriers afin d'aider les pays donateurs dans leurs décisions concernant la fourniture d'aide.

Le Bureau des opérations spéciales de secours de la FAO a contribué au programme de la FAO au Liban, notamment par sa participation à plusieurs des projets du Programme de coopération technique mentionnés ci-dessus.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

83. Les projets approuvés par l'Unesco pour l'exercice biennal 1988-1989 s'élèvent à 120 000 dollars. Les activités comprennent une aide financière aux organisations ou aux projets ci-après : Association pour le développement rural; arts populaires des populations montagnardes du Liban; restauration des monuments historiques de Tripoli; Association libanaise pour les études ottomanes; assistance financière à l'édition et à la publication des documents de l'Unesco; Bibliothèque du Club culturel de Tripoli; études publicitaires; journées d'étude sur l'application de la technologie moderne à l'enseignement; reproduction de documents officiels sur microfilms; et publication de documents.

84. La mise au point de techniques pédagogiques et la fourniture de matériel de laboratoire aux écoles secondaires figurent parmi les projets opérationnels financés par des fonds extra-budgétaires. Le premier projet fait l'objet de deux descriptifs, l'un consacré aux techniques pédagogiques pour les hommes, l'autre pour les femmes. Le PNUD a signifié son intention d'allouer plus de 750 000 dollars à ces deux projets. Le deuxième projet, qui a été formulé en 1981-1982, vise à équiper les laboratoires de science des écoles secondaires, mais il a fallu en différer l'exécution. Il a été présenté de nouveau à la Banque islamique de développement qui a accepté d'en assurer le financement. Un premier versement de 950 000 dollars a permis à l'Unesco d'acheter le matériel nécessaire et de l'acheminer rapidement.

85. L'Unesco envisage également un certain nombre de projets dans le domaine du développement culturel. En août 1987, elle a étudié avec le Directeur général aux services archéologiques du Liban un projet concernant la protection et la mise en valeur de divers sites à Byblos et dans les anciens souks de Saïda. Ce projet prévoit la production de huit émissions de télévision de 20 minutes sur le patrimoine culturel libanais, qui seraient diffusées sur les chaînes locales durant la phase de restauration des sites historiques de Byblos et de Saïda. Les

/...

autorités libanaises se sont montrées très intéressées par le projet et le PNUD envisage une contribution de 150 000 dollars tandis que les Gouvernements français et italien verseraient chacun 100 000 dollars.

86. L'insécurité a considérablement ralenti, sinon arrêté, un certain nombre des projets que l'Unesco envisageait d'exécuter au Liban, par exemple la campagne internationale de protection du site archéologique de Tyr. Il n'a pas encore été possible, pour des raisons de sécurité, d'envoyer une commission d'experts chargée de formuler des projets spécifiques qui auraient ensuite été présentés à d'éventuels donateurs, et ce projet est resté en suspens. Entre-temps, l'Unesco a lancé en novembre 1987 une campagne de "surveillance du patrimoine" afin de sensibiliser la population libanaise aux richesses de ce site et aux dangers qui le menacent.

#### Organisation mondiale de la santé

87. Le montant inscrit au budget de l'OMS pour l'exercice biennal 1986-1987 au titre de l'assistance au Liban s'élevait à 1 293 900 dollars et le montant approuvé pour l'exercice 1988-1989 est de 1 302 300 dollars.

88. Après que le Secrétaire général eut nommé un représentant spécial pour la reconstruction et le développement du Liban et que le représentant de l'OMS eut été réaffecté à Beyrouth, le bureau de l'OMS a été prié de superviser tous les projets de secours d'urgence dans le domaine de la santé qui reçoivent un soutien financier par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe.

89. Suite à des informations concernant le déversement de substances dangereuses le long des côtes libanaises, le Gouvernement a demandé à l'OMS de l'aider à évaluer les conséquences pour la santé publique et de donner son avis sur les moyens les plus efficaces de lutter contre la pollution du littoral. Un consultant de l'OMS s'est rendu au Liban du 28 juin au 29 juillet 1988. Des recommandations ont été présentées au Gouvernement concernant le renforcement des capacités de gestion de l'environnement, de lutte contre la pollution de l'environnement et le confinement des déchets nocifs. Les sommes allouées à l'hygiène du milieu, après l'appel lancé par le Secrétaire général en décembre 1987, sont estimées à 200 000 dollars.

90. Au cours de la période visée par le présent rapport, l'OMS a étroitement collaboré avec les autorités nationales à l'élaboration de programmes de santé mentale. La fourniture de services psychiatriques est devenue une priorité élevée dans ce pays déchiré par la guerre. Dans le cadre du programme national de santé mentale, il a été prévu d'organiser sur place deux cours de formation à l'intention de médecins chargés des soins de santé primaires et d'agents sanitaires auxiliaires; les arrangements en ont été pris lors d'une visite de deux ressortissants libanais au Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, à Alexandrie.

91. En raison du nombre élevé de victimes au Liban, les activités de réadaptation ont également été renforcées de façon à exploiter pleinement les ressources et les installations disponibles. Les soins aux brûlés par exemple revêtent un caractère de plus en plus prioritaire.

/...

92. Le 13 mai 1988, dans sa résolution WHA41.21 intitulée "Assistance médico-sanitaire au Liban", l'Assemblée mondiale de la santé a, entre autres dispositions, prié le Directeur général de l'OMS "de poursuivre et d'amplifier notablement les programmes d'assistance médico-sanitaire et de secours de l'Organisation au Liban". Elle a demandé également que l'ensemble du système des Nations Unies intensifie sa coopération dans ce domaine et a demandé aux Etats Membres d'accroître leur soutien.

#### IV. CONCLUSION

93. Eu égard à la situation économique critique du Liban, les organismes du système des Nations Unies ont sensiblement accru leurs activités de secours d'urgence et renforcé leur présence dans ce pays au cours de la période considérée. L'aide d'urgence fournie par la communauté internationale à la suite de l'appel du Secrétaire général, que ce soit par l'intermédiaire des Nations Unies ou sur le plan bilatéral, a sensiblement contribué à soulager les souffrances du peuple libanais. Bien que les deux premiers trimestres de 1988 aient laissé entrevoir une légère amélioration de la situation économique, les Nations Unies poursuivront leurs efforts pour mobiliser tous les appuis possibles sous forme de secours d'urgence ainsi que d'assistance à la reconstruction et au développement du Liban.

94. Le développement économique futur du Liban et donc le bien-être de sa population dépendront dans une grande mesure du rétablissement de la paix, de la stabilité et de la confiance mutuelle entre les diverses parties. Le Secrétaire général suit de très près l'évolution de la situation et, si les circonstances le permettent, il a l'intention d'envoyer une mission interinstitutions de haut niveau pour évaluer les besoins les plus urgents de la population. Le Secrétaire général lancera peut-être un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une aide d'urgence supplémentaire. Il demande à toutes les parties concernées de n'épargner aucun effort pour promouvoir le rétablissement de la paix et de la stabilité au Liban.

-----